

La défusion d'Arrabloy au cœur du budget 2011

Nouvelle friction entre le maire et Monique Bosset qui n'a pas pris part au vote

La guerre de tranchées que se livrent désormais les élus d'Arrabloy et le maire de Gien à propos de la défusion du village s'est poursuivie encore mercredi dernier à l'heure du vote du budget 2011 puisque Monique Bosset, le maire délégué d'Arrabloy, a refusé de prendre part au vote, estimant qu'aucun investissement n'était fait dans la commune associée, « les engagements de 2010 n'étant déjà pas tenus » !

Un budget sous le signe de la prudence !

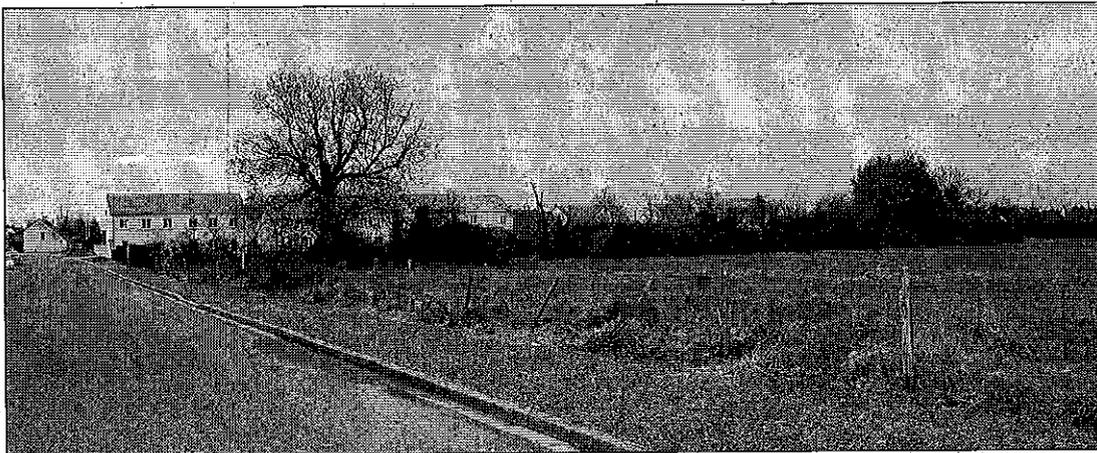
C'est la « ministre des finances » de la ville, Olga de Verneuil qui a présenté le budget 2011, dont les grandes orientations budgétaires avaient déjà été discutées un mois plus tôt. Comme elle l'a rappelé, « la prudence a été de mise face aux désengagements de l'Etat » et ce budget « s'est fait sans augmentation des impôts et sans connaître l'augmentation des bases ».

En fonctionnement, le budget 2011 s'équilibre à 18,607 millions d'euros avec 6,2 millions de recettes des contributions directes, une allocation compensatrice de la communauté des communes de 5,22 millions, la dotation globale de fonctionnement de l'Etat étant encore en baisse de 0,68 % à 2,915 millions.

Du côté des dépenses, celles de personnel ont été réduites de 1 % à 10,54 millions, les charges financières (intérêt des emprunts) sont en diminution de 2,29 % à 645 000 € grâce à la faiblesse des taux et au moindre recours à l'emprunt durant les deux dernières années.

L'autofinancement dégagé entre recettes et dépenses de fonctionnement s'élève à 1,73 millions et servira à rembourser la dette en capital d'un montant de 1,545 millions et pour couvrir les dépenses prévues en 2011, il sera nécessaire de recourir à un emprunt de 567 588 €.

Pour l'élue communiste Sylvie Vauvilliers, « ce budget ressemble à l'exercice de beaucoup d'autres communes : comment gérer la pénurie ? Avec la stabilisation des recettes fiscales, le gel des dotations de l'Etat, les pertes d'autonomie financière, comment va-t-on arriver à satisfaire les besoins des administrés ? » s'interrogeait l'élue d'opposition qui estime que « ce n'est pas l'argent qui manque car il n'y en a jamais eu autant », déplorant « un transfert de richesse du travail vers le capital ». Elle craint un effet de spirale qui va au final toucher les familles les moins aisées.



Cette prairie (à droite) donnant chemin Saint Pierre face au foyer Sohacotra, accueillera bientôt 68 parcelles de terrains à bâtir.

« On est pris dans un étau inquiétant, et notre travail c'est de distribuer un maximum de services avec une certaine rigueur budgétaire comme nous le faisons à Gien : les collectivités doivent être rigoureuses pour éviter ce qui se passe en Grèce, en Espagne et au Portugal : il vaut mieux prévenir que guérir » lui a répondu Jean Pierre Hurtiger.

Défusion d'Arrabloy : « les impôts des giennois augmenteront de 40 % » selon le maire

De son côté, Monique Bosset déplorant « l'absence d'investissements » dans sa commune associée, soulignant que « les engagements de 2010 n'étaient pas tenus », elle a annoncé qu'elle ne prenait pas part au vote du budget alors que l'ensemble des élus d'opposition (sept voix) se sont abstenus.

Les propos de Monique Bosset n'ont pas manqué de faire réagir le maire qui indiquait avoir commandé une étude des conséquences de la défusion d'Arrabloy sur la fiscalité : « ça va faire cauchemarder les giennois car si la défusion se fait, c'est la perte de 2 millions de taxe professionnelle de Georgia Pacific, 120 000 € de taxe d'ordures en moins et 300 000 € d'impôts fonciers en moins, ce qui nous amènerait à augmenter les impôts des giennois de 40 %, vous allez être célèbre dans la région » !

« C'est le cas extrême où il n'y a pas d'accord entre les deux communes mais il est prévu des négociations

dans la loi et l'amendement de Jean-Pierre Sueur » précisait Monique Bosset, ajoutant « nous ne faisons pas ça contre Gien » ! Sylvie Vauvilliers est venue au secours de l'élue d'Arrabloy, rappelant au maire que le calcul ne s'effectuait pas comme il le présentait « puisqu'il y aurait des charges de personnels qui reviendront à Arrabloy, des calculs sur l'investissement qui a été fait, etc ». Il convient d'ailleurs de rappeler que la taxe professionnelle (modifiée depuis) n'est plus perçue par la commune mais par la communauté des communes...

2 centimes de plus par m³ d'eau

Le budget de l'eau s'équilibre en fonctionnement à 261 000 € et en investissement à 643 900 €. Les principales dépenses sont les remplacements des branchements au plomb (218 000 €), le renouvellement de canalisations (139 000 €) et l'alimentation des réservoirs du Berry et de Montbricon pour 101 000 €. Pour arriver à l'équilibre, la ville doit augmenter la surtaxe, pour tenir compte de la baisse de la consommation d'eau des giennois. Ainsi, cette surtaxe de 21 centimes actuellement va passer à 23 centimes par m³, une décision pour laquelle les élus d'opposition ont voté contre, Sylvie Vauvilliers souhaitant qu'une tarification sociale soit mise en place à Gien « afin que les plus démunis puissent avoir accès à ce droit fondamental » défini par l'ONU.

L'élue communiste a également estimé que le remplacement de canali-

sations était du ressort de la Lyonnaise et non de la ville, s'étonnant par ailleurs de ne pas avoir de réponse de la Lyonnaise sur la grande différence entre le nombre d'abonnés à l'eau et ceux raccordés à l'assainissement, soit 3 000 usagers ! Le maire non plus n'a pas eu de réponse à ce sujet.

Les subventions aux associations sportives en baisse de 2 %

Le montant total des subventions s'élève à 740 602 € et n'augmente pas en raison d'une baisse de 2 % du montant alloué aux associations sportives qui a été réattribué pour 20 000 € au CCAS de Gien et 1 000 € au CCAS d'Arrabloy. « C'est uniquement en raison du nombre d'une baisse de licenciés et notamment à l'ASG Gien foot qui a perdu 100 licenciés deux années de suite » comme le mentionnait Roland Guillaumin. Le montant aux associations sportives s'élève à 543 000 € soit 60 % du montant total des subventions.

L'adjoint aux sports signalait la dotation au nouveau club de badminton venu de Nevoay alors que Christian Parcinéau, l'ancien maire de Nevoay, demandait sur quels critères s'effectuaient les répartitions entre clubs, Sylvie Vauvilliers souhaitant qu'il en soit débattu au sein du conseil et non en commission.

Les autres dossiers en bref

Effectifs : Sylvie Vauvilliers